

à ceux des journaux des autres villes, qui ne paient pas de reporters parlementaires.

M. Mackenzie—déclare que le public se soucie fort peu du fatras qui se dit dans la Chambre et que ce serait cruel de le lui faire payer si cher.

M. Dunbar Ross—est en faveur du *Miroir*, parce que le public aura les discours tels qu'ils auront été publiés.

M. Ferguson—est du même avis.

L'amendement de M. Turcotte, mis aux voix, est adopté par 79 contre 27.

Oui :—MM. Aikins, Allan, Alley, Archambeault, Baby, Beaubien, Bellingham, Bourassa, Buchanan, John Cameron, Campbell, Carling, Caron, Cayley, le procureur général Cartier, Cauchon, Chapais, Cimon, Connor, Comblé, Daly, Daoust, Dawson, Désaulniers, Dionne, Dorion, Dubord, Dunkin, Ferguson, Ferres, Foley, Fortier, Galt, Gaudet, Gauvreau, Gill, Harwood, Heath, Hébert, Hogan, Howland, Laberge, Lacoste, Langevin, Laporte, Le Boutilier, Loranger, le procureur général Macdonald, Donald A. Macdonald, John S. Macdonald, Mattice, McCann, McGee, MacLeod, McMicken, Meagher, Morin, Morrison, Mowat, Notman, O'Farrell, Ouimet, Pamel, Playfair, Price, Robinson, Richard W. Scott, William Scott, Sicotte, Simard, Somerville, Talbot, Tassé, Terrill, Tett, Thi baudeau, Turcotte, Wallbridge et Whitney—79.

Non :—MM. Bell, Biggar, Burwell, Malcolm Cameron, Clark, Cook, Dorland, Dufresne, Gould, Harman, Holmes, Macbeth, Mackenzie, McKellar, Munro, Patrick, Pope, Walker Powell, Ross, Rymal, Statcher, Short, Simpson, Sturton, Webb, White et Wright—27.

M. Dubord—demande un ajournement à cause de l'indisposition du président.

Le Président—dit qu'il peut s'élever encore jusqu'à minuit.

Le Proc.-Gén. Macdonald—présente un bill amendant les lois municipales du Haut-Canada.

L'hon. Sanf. Macdonald—dit que tant que le gouvernement ne jouira pas de la confiance de la majorité des députés haut-canadiens, il devrait s'abstenir de présenter des bills relatifs au Haut-Canada.

Le Proc.-Gén. Macdonald—demande que la seconde lecture de ce bill ait lieu mardi, 23 mars.

M. Brown—pense qu'on devrait donner aux préfets des comités haut-canadiens le temps de faire connaître les désirs du peuple à ce sujet.

Le Proc.-Gén. Macdonald—dit que les commissaires chargés de reviser les statuts, ont apporté le plus grand soin à la rédaction de ce bill et qu'ils ont consulté les fonctionnaires municipaux pour connaître les besoins du peuple. Après la seconde lecture, on pourrait renvoyer le bill à un comité composé de députés compétents qui proposeraient les amendements jugés nécessaires.

L'hon. Sanf. Macdonald—dit que, n'étant la maladie du Président, il demanderait le vote.

M. Foley—se plaint de ce que, malgré la promesse du gouvernement, la Chambre n'a reçu encore aucun des documents relatifs à la nomination du sheriff de Norfolk. Il demande un comité de sept membres, pour s'occuper de cette affaire.

Le Proc.-Gén. Macdonald—dit que c'est par oubli, sans doute, que les papiers promis n'ont pas été envoyés. Il ne craint pas de donner tous les renseignements à ce sujet; mais il s'oppose à la formation de ce comité et désire que M. Foley, avant d'aller plus loin, s'entende avec lui.

M. McGee—se plaint d'avoir été poursuivi, mercredi dernier, pendant qu'il se rendait de l'Hôtel où il avait été élu la Saint-Pratrise, à la Chambre. On lui lança des pierres, son cocher fut jeté à bas et une cinquantaine de personnes le suivirent jusqu'à la Chambre. Ensuite, on se rendit à l'Hôtel Sword, où il est descendu, pour proférer des menaces contre lui; et le rez-de-chaussées de l'hôtel où il venait de dîner fut aussi mis à sac. Ce n'est pas tout. Le même jour, un homme fut mis à mort pendant des rixes occasionnées par des haines religieuses. Comme le conseil municipal ne semble guères prendre à cœur ces scènes de désordre, il est à craindre que les habitants ne cherchent eux-mêmes à se venger des persécutions aux-

quelles ils sont en butte, à moins qu'on ne leur fasse savoir que justice sera faite.

Le Proc.-Gén. Macdonald—répond qu'il est du devoir de la Chambre de protéger tous ses membres et qu'elle ne saurait se montrer trop jalouse de ses prérogatives. Le gouvernement ne négligera rien pour faire punir les coupables.

M. Brown—est assuré que les haines religieuses n'ont rien de commun avec les désordres qui ont eu lieu mercredi et que M. McGee n'a pas été poursuivi à cause de ce qu'il a pu dire en Chambre.

La Chambre s'ajourne.

{ 18e séance, lundi,
22 mars, 1858.

CONSEIL LEGISLATIF.

[Pour la séance de ce jour, de l'Assemblée, voir le No. 15.]

Après la présentation de plusieurs pétitions—une entr'autres présentée par le colonel Prince et demandant l'érection d'un phare à l'entrée du port de Rondeau,—

L'hon. M. Vankoughnet—propose de charger un comité de rédiger cette adresse à la Reine, la félicitant du mariage de la Princesse Royale:

"A la très-excellente Majesté de la Reine :

"Très-Gracieuse Souveraine: Nous, les sujets fidèles et obéissants de Votre Majesté, constituant l'Assemblée du Conseil Législatif du Parlement canadien, nous vous prions de nous permettre d'approcher Votre Majesté avec une nouvelle assurance de dévouement et d'attachement à votre personne royale et à votre gouvernement.

"Nous supplions Votre Majesté d'accepter nos félicitations les plus sincères à propos des noces heureuses de Son Altesse Royale avec Son Altesse Royale le Prince Frédéric Guillaume de Prusse. Nous assurons Votre Majesté de la satisfaction que nous fait éprouver un événement si agréable à Votre Majesté et qui, nous l'espérons, contribuera d'une manière si puissante au bonheur de Son Altesse Royale."

Après avoir reçu avis d'un assez grand nombre de motions, d'une entr'autres, faite par M. de Blaquière contre l'établissement permanent du gouvernement à Outaouais, le Conseil s'ajourne jusqu'au 8 avril.

HOTEL AMERICAIN.

WALKER & PATTERSON, PROPRIÉTAIRES.

(Situé au coin des rues Yonge et Front, à Toronto, H. C.)

Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain,—A. B. Walker et R. W. Patterson,—font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'*American-House* et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 23 mars, 1858.

15

HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

LE SOUSIGNÉ, reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet hôtel d'une si grande réputation et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la rogne dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.